

L'Europe veut neutraliser les holdings «boîtes aux lettres»

JEAN-PAUL BOMBAERTS

La Commission européenne vient de dévoiler une nouvelle directive, appelée Atad III, qui ne manquera pas de bouleverser l'usage de sociétés holding dans un contexte transfrontalier. La directive vise à brider des constructions trop agressives en imposant à ces sociétés holding des critères de substance. À défaut, elles risquent d'être considérées comme des coquilles vides et de ne plus pouvoir bénéficier de certains régimes fiscaux favorables.

«Les sociétés holding familiales établies dans un autre État membre que celui de leurs associés semblent particulièrement visées», indique Grégory Homans, avocat fiscaliste, associé gérant du cabinet Dekeyser & Associés. Atad III vise par exemple à prévenir des situations telles que celles révélées par les Panama Papers et les Luxleaks.

«Outre les sociétés holding détenues par des groupes internationaux ou des fonds d'investissement, les holdings patrimoniales aux mains de riches familles sont aussi dans le

LE RÉSUMÉ

La directive Atad III impose des contraintes particulières aux sociétés holding établies dans un autre État membre que celui de leurs associés.

Celles qui échouent à se mettre en conformité risquent de ne plus pouvoir bénéficier de certains régimes fiscaux favorables.

Les holdings patrimoniales aux mains de familles fortunées sont notamment dans le viseur.

L'entrée en vigueur de la directive est prévue pour le 1er janvier 2024.

viseur», confirme Denis-Emmanuel Philippe, avocat associé chez Bloom. «Il y a 48 milliards logés par des riches familles belges dans des Soparfi luxembourgeoises, d'après l'enquête LuxFiles du Tjfd et du Soir. La Soparfi est un exemple de structure clairement visée par le projet de directive», précise-t-il.

Trois critères

Pour être concernée par la nouvelle directive, l'entité doit rencontrer trois critères. Premièrement, plus de 75% des revenus de la société holding doivent, au cours des deux dernières années, être des revenus passifs ou assimilés (intérêts, dividendes, etc.). Deuxièmement, il faut que plus de 60% des recettes de la société soient issues de transactions transfrontières ou que le bilan de la société soit composé à plus de 60% d'actifs immobiliers ou d'actifs à usage privé situés à l'étranger. Troisièmement enfin, il faut que la gestion ou l'administration de l'entité ait été externalisée.

Certaines entités sont toutefois exclues du champ d'application de la directive. Il s'agit notamment des

sociétés qui exercent des activités financières réglementées ou de celles qui sont déjà soumises à des obligations de transparence renforcées du fait de leurs statuts (les entreprises cotées par exemple).

Les entités visées devront annuellement réaliser un «test de substance». Pour réussir le test, elles devront démontrer disposer de locaux, détenir un compte bancaire dans l'UE et avoir un administrateur résident dans l'État où est situé l'entité. Il s'agit de trois conditions cumulatives. «Une documentation spécifique à ce sujet devra être annexée à la déclaration fiscale annuelle de ces sociétés», prévient Grégory Homans.

Si une entité échoue au test de substance, elle sera présumée dépourvue de substance et, par la même occasion, privée du bénéfice des conventions préventives de double imposition et des directives européennes (comme par exemple la directive «mères-filles» ou le régime des RDT).

En outre, les revenus et gains de la société holding seront taxés comme

s'ils avaient été directement recueillis par les actionnaires (sous réserve de certaines déductions). «Il s'agit d'une taxation par transparence, comparable à certains égards à la taxe Caïman pratiquée au niveau belge», résume Grégory Homans.

L'entrée en vigueur de la directive Atad III est prévue pour le 1er janvier 2024. Toutefois, la période de référence pour apprécier si une entité entre ou non dans le champ d'application de la directive débute le 1er janvier 2022.

Les entités susceptibles d'être concernées peuvent ainsi déjà réfléchir aux manières d'aménager leur situation. «Renforcer la capacité locale de la société, transférer son siège dans l'État de résidence des actionnaires et procéder à une restructuration de la société sont des pistes à envisager», indique Grégory Homans. Il précise que «si le transfert de siège social bénéficie actuellement du droit européen et ainsi, moyennant certaines conditions, d'une certaine neutralité fiscale, cela pourrait ne plus être le cas après l'entrée en vigueur de la directive».

«Renforcer la capacité locale de la société, transférer son siège dans l'État de résidence des actionnaires et procéder à une restructuration de la société sont des pistes à envisager.»

GRÉGORY HOMANS
DEKEYSER & ASSOCIÉS

La Belgique envoie son bulletin sur le plan de relance à l'Europe et au public

Il y a tout juste un an, la Belgique remettait à la Commission européenne sa copie sur le plan de relance, Next Gen Belgium. Aujourd'hui, elle lance un site internet, nextgenbelgium.be, qui permet au grand public de suivre en temps réel l'avancement des projets.

Le plan, approuvé mi-juillet 2021 et complété par une série de projets financés par le Fédéral, comporte 114 projets d'investissements et 27 projets de réforme, qui font l'objet de plus de 400 «milestones» et «targets» d'ici 2026, dans le jargon de la Commission européenne. La Belgique vient d'envoyer son premier rapportage semestriel sur l'avancement du plan à l'Europe: sur la période déjà

écoulée, 138 jalons et cibles sont concernés, dont 27 ont été réalisés, 72 sont «on track» et 11 sont en retard. Des retards qui sont, pour l'instant, tout à fait rattrapables, affirme-t-on au cabinet du secrétaire d'État à la Relance, Thomas Dermine (PS).

«Nous sommes en bonne voie et nous consacrons des efforts spécifiques aux points qui traînent», souligne le secrétaire d'État, qui pointe aussi les bonnes performances de l'économie belge, qui a retrouvé les niveaux d'avant la crise du Covid-19, tant en termes de PIB que de taux d'emploi.

Une enveloppe rabotée
De bonnes performances qui, on le

sait, pourraient coûter pas mal d'argent à la Belgique: alors qu'initialement, la Belgique espérait recevoir une enveloppe de 5,9 milliards d'euros de l'Europe, elle devrait être sérieusement rabotée – on parle de 4,5 ou 4,6 milliards seulement in fine. «Le 30 juin, il y aura une réallocation des moyens entre pays qui ont fait un peu mieux que les prévisions de 2020 et ceux qui ont fait un peu moins bien», confirme le commissaire européen à l'Économie, Paolo Gentiloni, sans donner d'indication chiffrée.

Le Fédéral va discuter avec les entités fédérées pour voir quelle attitude adopter face à cette situation. «Tous les projets que nous avons

choisis sont des projets valables, déclare le Premier ministre, Alexander De Croo. Il faut tout faire pour qu'ils puissent se réaliser».

L'inflation et les pénuries dans les chaînes d'approvisionnement constitueront vraisemblablement d'autres éléments perturbateurs. «Quand on doit rénover 3.000 écoles ou construire des kilomètres d'infrastructures, l'inflation et les pénuries représentent un double défi. À ce stade, cela n'a pas eu d'effet en termes de dépassements de budget et de retard, mais nous y sommes très attentifs et nous essayons d'anticiper autant que possible», note Thomas Dermine.

CHRISTINE SCHARFF

La Wallonie va lancer 20 territoires zéro chômeur

À travers ces territoires zéro chômeur, l'objectif est de sortir du chômage longue durée un millier de personnes. Pour y parvenir, la Wallonie mobilise 104 millions.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

L'étape est à la fois symbolique et cruciale dans la politique de la Wallonie en matière de lutte contre le chômage de longue durée.

Confrontée à un chômage important avec 49% des 190.000 demandeurs d'emploi enfermés dans un chômage de longue durée, la Région wallonne se doit de sortir des méthodes classiques utilisées jusqu'ici par le Forem pour infléchir cette tendance et espérer atteindre un taux d'emploi de 68,7% à l'horizon 2025. Le gouvernement PS-MR-Ecolo a ainsi validé ce jeudi un important programme d'action qui consiste à lancer une série de zones appelées territoires zéro chômeur de longue durée.

Changer de paradigme

Pour la ministre de l'Emploi, Christie Morreale (PS), il s'agit clairement d'un changement de paradigme. «Inspiré d'un modèle français, ce projet aborde la question de l'emploi totalement différemment avec la volonté de garantir l'emploi pour tous. Le point de départ est simple et repose sur les principes suivants: personne n'est inemployable, de nombreux besoins sociaux, en éducation, santé et aide à la personne, transition climatique... ne sont pas couverts, nous mettons en place des leviers pour répondre à ces problématiques. On part des aspirations et compétences de la personne pour, avec elle, créer un emploi.»

Derrière cette politique que le ministre-président, Elio Di Rupo (PS), qualifie d'innovante, l'objectif est dans un premier temps de ramener vers l'emploi un millier de personnes. Il s'agit des publics les plus fragilisés (chômeurs ou malades de longue durée...) en les embauchant en CDI au sein d'entreprises locales subsidiées, dans des secteurs laissés de côté par les entreprises commerciales. Dans le viseur de ce genre de projets, on retrouve des services aux personnes, de l'économie circulaire ou encore des épiceries sociales.

Cette opération pilote sera

menée sur les zones socio-économiques wallonnes où le taux de chômage est plus élevé. Celles-ci ont été identifiées selon les indicateurs de l'Iweps et couvrent les arrondissements de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Verviers, Namur et la province de Luxembourg. Les projets devront en outre être développés sur des «micro-territoires» de maximum 15.000 habitants au sein de ces arrondissements.

104 millions mobilisés

Avec l'aide de l'Europe, la Région va mobiliser 104 millions sur les cinq prochaines années afin de financer une vingtaine de projets territoire zéro chômeur. Les personnes qui pourront bénéficier de ce projet devront être sans emploi depuis plus de deux ans et être domiciliées sur le territoire depuis au moins six mois. «Nous serons à 20.000 euros par emploi pour cinq ans. L'idée est d'amorcer la pompe», explique Elio Di Rupo qui entend solliciter l'aide financière du Fédéral au regard des économies qui seront dégagées par l'Onem.

1.000

Le gouvernement espère sortir du chômage longue durée un millier de personnes à travers les 20 territoires zéro chômeur.

Dans un premier temps, le plus urgent est de boucler l'appel à projets lancé aux villes et communes, CPAS, ASBL ou aux entreprises à finalités sociales pour les encourager à lancer une zone zéro chômeur. Sur le plan opérationnel, ces acteurs sont appelés à créer des associations de fait et partenariats avec des acteurs de la réinsertion, de la formation, des entreprises et autres acteurs locaux pour développer des projets qui font sens au niveau sociétal et mobiliser les acteurs en vue de redynamiser l'emploi sur leur territoire.

Prévu entre 2022 et 2026, ce vaste projet pourrait éventuellement être élargi sur l'ensemble du territoire wallon dans un deuxième temps.

MARCHÉ D'ART
art@trustmedia.be

GALERIE OSCAR DE VOS

EXPOSITION OUVERTE 30/4 & 1/5 | 14h-18h
Latemstraat 20 | 9830 St-Martens-Latem
+32 9 281 11 70 | WWW.OSCARDEVOS.BE

Emile Claus, Villa Zonneschijn au printemps, 1910, huile/toile, signé